

Procédure de candidature au Palmarès d'Architecture de Martinique 2024

Vous souhaitez soumettre un ou des projets au Palmarès Architecture de Martinique 2024 ? Pour vous aider dans la constitution et le dépôt de votre candidature, voici la marche à suivre :

UNE CANDIDATURE EN QUELQUES ÉTAPES :

1. Inscrivez-vous en ligne à l'adresse suivante :
<https://palmares.maisonarchitecture-mq.org/registre/>
2. Complétez les informations pour chaque projet "Fiche d'information" : maîtrise d'ouvrage, équipe de maîtrise d'œuvre, informations du projet (nom, programme, surface, budget, année, etc...), notice descriptive (1 000 signes max).
3. Préparez 6 à 10 documents graphiques qui illustrent votre projet comme précisé dans le "Règlement".
4. Vous avez un autre projet ? Recommencez les étapes 2 et 3.
5. Procédez au règlement des frais de participation si vous n'êtes pas membre de la Maison de l'Architecture de Martinique (vous pouvez adhérer avant votre inscription ici : <https://maisonarchitecture-mq.org/adherer/>).

UNE CANDIDATURE EN QUELQUES ÉTAPES :

Après avoir pris connaissance du Règlement de participation, bien vérifier que les conditions suivantes sont remplies :

- Vous êtes architecte, agréé en architecture ou étudiant-e pour les catégories concernées, ou avez fait intervenir un architecte dans votre projet, ou portez un projet en lien avec l'architecture
- La réalisation ou le projet présenté doit se trouver en Martinique.

- La maîtrise d'ouvrage ou le commanditaire a donné son accord pour la présentation du projet au Palmarès d'Architecture de Martinique 2024
- La-le photographe a donné son accord pour l'usage des prises des vues

VOUS ÊTES DANS LES TEMPS :

Date limite de dépôt des candidatures : le dimanche 25 février 2024 à 23h59, fuseau horaire de Martinique soit GTM -4H.

OÙ ET COMMENT DÉPOSER VOTRE OU VOS CANDIDATURES :

- Tous les documents et informations nécessaires à l'élaboration de votre dossier de candidature sont consultables et téléchargeables sur le site du Palmarès : <https://palmares.maisonarchitecture-mq.org/>
- Le dépôt des candidatures se fait ici : <https://palmares.maisonarchitecture-mq.org/registre/>

INFORMATIONS DÉTAILLÉES DU DOSSIER DE CANDIDATURE :

- Vous pouvez candidater avec un ou plusieurs projets. Il faut cependant remplir une Fiche d'information par projet.
- Pour chaque projet déposé, la Fiche d'information en ligne doit être remplie et validée, comprenant les informations du projet, de la maîtrise d'ouvrage, de l'équipe de maîtrise d'œuvre et une notice descriptive de 1 000 signes maximum.

- Pour chaque projet déposé, vous devez transmettre 6 à 10 documents graphiques comme spécifié dans le Règlement et ci-dessous (photos, plans au format PDF et/ou JPG – définition 300 dpi au format minimum de 15 X 20cm), légendés et représentatifs de chaque projet présenté.
- Les éléments obligatoires pour tout projet candidat sont : un plan de situation, un plan masse, un plan en coupe, des élévations, des visuels.
 - Pour les Catégories 1 et 2, des plans et visuels de l'intérieur sont demandés.
 - Pour la Catégorie 5, un plan et des photographies avant intervention sont également attendus.
- Les autres éléments à transmettre doivent permettre d'apprécier la nature, le contexte et l'ambition du projet candidat.

COMMENT S'ACQUITTER DES FRAIS DE CANDIDATURE :

Si l'agence ou la personne participante n'est pas adhérente à la Maison de l'Architecture de Martinique, les frais de candidature sont de 50 € à régler en cliquant sur le lien HelloAsso ci-dessous :
<https://www.helloasso.com/associations/la-maison-de-l-architecture-de-la-martinique/evenements/participation-au-palmares-d-architecture-de-martinique-2024>

Si vous êtes membre de la Maison de l'Architecture de Martinique vous êtes exonérés des frais de candidature.

Vous pouvez adhérer à la Maison de l'Architecture de Martinique pour 30 € (dont 60% sont déductibles) avant votre inscription en cliquant ici :
<https://maisonarchitecture-mq.org/adherer/>

L'ENSEMBLE DES MOYENS DE RÈGLEMENT DES FRAIS DE DOSSIERS SONT LES SUIVANTS :

- Par CB via HelloAsso en ligne : Frais de dossier
- Par chèque à l'ordre de : la Maison de l'Architecture de Martinique
- Par virement sur le compte de la Maison de l'Architecture de Martinique:

IBAN : FR7610107006220093501298986

BIC : BREDFRPPXXX

ET SI VOUS AVEZ DES QUESTIONS ?

Vous trouverez peut-être votre réponse sur le site :
<https://palmares.maisonarchitecture-mq.org/>

Autrement, utilisez l'adresse dédiée : palmares@maisonarchitecture-mq.org nous vous répondrons dans les meilleurs délais.

Enfin, si vous souhaitez présenter une maquette et/ou un objet physique représentant au mieux votre projet, n'hésitez pas à nous le faire savoir en complétant la Fiche d'information et en nous envoyant les photographies par mail pour que nous puissions l'intégrer dans la scénographie.

Merci de votre participation et bonne chance !